

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray le Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 28 juin 2022.

DÉLIBÉRATION N° DEL2022_054 - ADMINISTRATION GENERALE APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE A L'ECHELLE DU CHAROLAIS BRIONNAIS

Les services de L'État ont fait part de leur volonté d'améliorer le traitement des situations de violences intrafamiliales ainsi que la prise en charge des victimes sur le territoire du Charolais Brionnais. La création d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG), interface entre les forces de l'ordre et les réseaux VIF en place, constituerait un moyen pour y parvenir.

Les différentes réunions de travail initiées par les services de L'État ont permis l'émergence d'une solution opérationnelle pour l'ensemble des intercommunalités du Charolais Brionnais. La conclusion d'une convention de partenariat entre L'État, l'association PEP 71 qui porterait le poste d'ISG et les cinq intercommunalités constituerait ainsi une forme de partenariat innovante.

Le déploiement de ce dispositif cofinancé par L'État appellera un engagement financier des intercommunalités à fiscalité propre signataires de 10% à 35% du poste créé sur trois ans. Le dispositif mis en place donnera lieu à une évaluation à l'issue de cette période. Deux bilans intermédiaires seront également mis en œuvre.

Sur les trois années de mise en œuvre du partenariat, les contributions prévisionnelles de chaque partenaire seraient les suivantes :

	État	Département de Saône-et-Loire	Intercommunalité à fiscalité propre	
Année 1	44 000,00 € (80%)	5 500,00 € (10%)	5 500,00 € (10 %)	55 000,00 € (100%)
Année 2	22 000,00 € (40%)	16 500,00 € (30%)	16 500,00 € (30%)	55 000,00 € (100%)
Année 3	16 500,00 € (30%)	19 250,00 € (35%)	19 250,00 € (35%)	55 000,00 € (100%)

Les répartitions entre les différents EPCI à fiscalité propre seraient les suivantes :

	Reste à charge	CC Entre Arroux, Loire et Somme	CC Le Grand Charolais	CC Marcigny	CC Semur en Brionnais	CC Brionnais Sud Bourgogne
	89 014 habitants	22 458 habitants (25,23 %)	40 136 habitants (45,09 %)	6 140 habitants (6,9 %)	5 164 habitants (5,8 %)	15 116 habitants (16,98 %)
Année 1	5 500 €	1 387,65 €	2 479,95 €	379,50 €	319 €	933,90 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Année 2	16 500 €	4 162,95 €	7 439,85 €	1 138,50 €	957 €	2 801,70 €
Année 3	19 250 €	4 856,77 €	8 679,83 €	1 328,25 €	1 116,50 €	3 268,65 €

Ce dispositif faisant encore l'objet de discussion avec les services de l'Etat, il est proposé au Conseil communautaire de déléguer au Bureau exécutif l'approbation de cette convention à venir laquelle qui aura pour objet de fixer la participation de chacun au financement de ce poste d'intervenant social.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-6 II 2°,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais est compétente pour mener des actions d'intérêt communautaire en matière de politique de la ville,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 19 mai 2022,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 27 juin 2022,

Considérant le projet de convention de partenariat joint en annexe,

Après interventions du Président Gérald GORDAT, Daniel THERVILLE, Aurélie MANTOUE et Jean-Marc NESME,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **d'approuver le principe d'une participation au cofinancement du poste d'intervenant social en gendarmerie, aux côtés des 4 autres communautés de communes du Charolais Brionnais, de l'État et du Conseil départemental de Saône-et-Loire,**
- **de prévoir les crédits nécessaires au Budget principal,**
- **de déléguer au Bureau exécutif le soin de finaliser avec l'ensemble des partenaires le projet de convention à venir ayant pour pour objet de fixer la participation de chacun au financement du poste d'intervenant social en gendarmerie et de l'approuver,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 53	Votants : 68

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Céline BIJON à Jean-Baptiste LEFORT, Georges BORDAT à Gérald GORDAT, Chantal CHAPPUIS à David BÊME, Jacky COMTE à Elisabeth PONSOT, Nathalie COQUELIN à Magali DUCROISSET, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Martine DESPLANS à Philippe DUMOUX, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Dominique NUGUE à André ACCARY, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Guillaume CHAUVEAU, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 4 juillet 2022
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais